

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 16 avril 2025

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Alcide Ponga, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 16 avril, a arrêté **deux** projets de délibérations du Congrès ; **une** délibération du gouvernement ; adopté **18** arrêtés ; examiné **11** dossiers d'étrangers et émis **un** vœu.

### Projets de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Christopher Gyès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès modifiant la délibération modifiée n° 182 du 30 décembre 2011 portant diverses dispositions d'ordre douanier.

Il a pour objectif de valoriser la scorie de nickel calédonien à l'export en révisant les tarifs du droit de quai.

La valorisation de la scorie permet non seulement de réduire les déchets industriels, mais aussi de promouvoir l'économie circulaire en réutilisant ce matériau dans diverses industries, telles que la construction et la fabrication de matériaux abrasifs.

Si l'exportation de la scorie est une des pistes privilégiées de valorisation, elle demeure un marché encore fragile face à la concurrence. Les difficultés sont essentiellement liées aux coûts de commercialisation, qui découlent du prix du fret maritime ou du droit de quai perçu sur les marchandises en provenance ou à destination de la Nouvelle-Calédonie, par des navires qui se livrent à des opérations commerciales sur le territoire.

En conséquence, le projet de délibération prévoit de réviser la tarification du droit de quai pour les marchandises de catégorie B, dont fait partie la scorie. Le tarif passerait ainsi de 60 francs à 10 francs par tonne métrique.

Cet accompagnement fiscal permettrait d'encourager les entreprises à investir et à se développer vers l'exportation pour développer cette filière.

La mesure bénéficiera ainsi à la fois à l'économie liée au développement de la filière et à l'environnement.

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant approbation de la convention n° 002SR24 relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage et aux conditions d'entretien dans le cadre de l'aménagement de la traversée du village de Kaala-Gomen, dans l'emprise de la route territoriale n° 1 (RT1).

Le texte prévoit de confier la maîtrise d'ouvrage à la commune de Kaala-Gomen dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village prévus dans son programme d'investissement 2024 (mise en place de trottoirs sécurisés, de passages piétons et de ralentisseurs horizontaux, de mobiliers urbains et d'un éclairage public).

## Délibération du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour diverses affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2025-247/GNC du 5 mars 2025 portant déport du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le président du gouvernement Alcide Ponga préside l'association Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC). Ainsi, afin d'éviter tout risque de conflits d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions – à l'instar de ce qu'il a fait pour la société KNS, les sociétés appartenant au même groupe et la FELP par l'arrêté n° 2025-247/GNC du 5 mars 2025 – le président du gouvernement est déporté de toute décision se rapportant à la MNC, notamment l'octroi de la subvention accordée au BP 2025 ou la signature de la convention afférente.

Il peut simplement participer aux discussions visant à informer les autres membres du gouvernement des activités de la structure dans laquelle il siège, puis doit se déporter avant tout débat ou vote d'une décision concernant cet organisme.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la date limite de déploiement des compteurs d'électricité communicants en Nouvelle-Calédonie.

Les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité (EEC et Enercal) ont jusqu'au 30 juin 2026 pour déployer les compteurs communicants chez l'ensemble des clients raccordés à leur réseau, à l'exception des clients ayant optés pour un compteur à prépaiement. Les nouveaux compteurs devront être pleinement opérationnels à cette date.

Les compteurs communicants permettent d'enregistrer les informations de puissance et de consommation et de les transmettre à des concentrateurs installés dans les transformateurs d'EEC et d'Enercal, via la technologie du courant porteur en ligne (CPL).

Ces nouveaux compteurs d'électricité vont permettre :

- aux gestionnaires de réseaux de faire des économies puisque de nombreuses interventions pourront être réalisées à distance (alimenter ou couper un client, changer la puissance souscrite, etc...). De même, les relèves périodiques de compteur ne seront plus nécessaires.
- aux clients de pouvoir souscrire une puissance à un pas beaucoup plus fin (0,01 kVA contre 1,1 kVA aujourd'hui). Ils pourront également consulter leur consommation en temps réel et ainsi l'adapter. Ces nouveaux compteurs permettront également à termes de proposer des tarifs horo-saisonniers pour inciter les clients à consommer aux moments de la journée où l'électricité coûte le moins cher à produire, et inversement.

Le déploiement des compteurs d'électricité communicants a déjà débuté et à ce jour, près de 20 000 sont installés, ce qui représente 19 % des compteurs du territoire. Thio est la seule commune du territoire à être entièrement équipée à la suite du changement de concessionnaire.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficits de la société Energie Nouvelle vers la société Socometra dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement pour 40 étudiants inscrits dans une formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré au titre de l'année 2025 se déroulant à l'institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC) ou à l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE).

L'allocation mensuelle d'accompagnement est plafonnée à 120 000 francs.

### Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a ouvert des concours réservés et interne pour le recrutement dans le corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

13 postes sont ouverts pour le concours interne et trois postes pour le concours réservé, respectivement à compter du 19 juillet 2025 pour le premier concours réservé et le concours interne et du 2 août 2025 pour le second concours réservé.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou aux recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

Les diplômes suivants, délivrés en Australie et au Canada, ont été ajoutés à la liste des diplômes étrangers assimilés pour l'accès aux concours externes ou aux recrutements sur titres de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie :

- Bachelor of environmental science, sustainability science, délivré par Bond University ;
- Master of sustainable environments and planning, délivré par Bond University ;
- Master of information technology, délivré par Griffith University ;
- Diplôme d'études collégiales, théâtre, production, gestion et techniques de scènes, délivré par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie ;
- Master of Human Resource Management.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a abrogé l'autorisation à dispenser des prestations médicales et/ou paramédicales pour l'établissement pour personnes âgées dénommé « L'Âge Dore », dont la liquidation judiciaire a été prononcée le 5 décembre 2024.

### Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les conditions de fourniture des informations publiques de Nouvelle-Calédonie produites par le service de l'eau de la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

Ces données nécessitent un traitement systématique avant leur diffusion, ce qui représente un investissement important en ressources humaines. Le maintien d'une tarification qui oblige ainsi le demandeur à préciser sa demande, permet de mieux identifier les besoins réels et d'optimiser la gestion du temps alloué à cette mission. Cela favorise le maintien d'un service de qualité et la mise à disposition de données validées aux bureaux d'études et autres usagers qui en ont une réelle utilité.

Une exonération de redevance peut être accordée dans le cadre d'une convention d'échange de données entre le demandeur et le service de l'eau ou dans le cadre d'une convention de diffusion de données lorsque le demandeur relève d'un programme de recherche, d'enseignement ou d'une mission de service public (excluant toute exploitation commerciale).

La tarification reste conforme à celle actuellement en vigueur pour les données quantitatives, mais elle a été étendue aux données relatives à la qualité des eaux afin d'harmoniser la politique de diffusion de données du service de l'eau.

### Au visa de Samuel Hnepeune, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif 2025 de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA).

Le compte de résultat au budget primitif 2025 de la CMA et arrêté comme suit :

- 856 956 000 francs en produits ;
- 846 819 000 francs en charges.

Le résultat net prévisionnel excédentaire est arrêté à 10 137 000 de francs. La capacité prévisionnelle d'autofinancement 2025 s'élève à 77 346 000 francs.

Le tableau de financement du budget primitif 2025 est arrêté comme suit :

- ressources : 79 346 000 francs ;
- emplois : 452 677 000 francs.

Le résultat global prévisionnel déficitaire fait apparaître un prélèvement de 373 331 000 francs au fonds de roulement pour le porter à 778 924 200 francs.

### **Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité Chloé Lafleur, docteur vétérinaire, en qualité de formateur référent à l'examen initial pour la commercialisation des viandes de cervidé sauvage.

### **Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Job Osango Omba, titulaire d'un diplôme de docteur en médecine et d'un diplôme de spécialiste en neurologie, à exercer temporairement la médecine dans le service de neurologie au centre hospitalier Gaston-Bourret, pour une durée de six mois.

### **Au visa de Claude Gambey et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société Viva Environnement à effectuer le transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques, pour une durée de cinq ans.

## **Arrêtés de nomination**

### **Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement**

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Félix Choczynski en qualité de chef du service du protocole et de la logistique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois mois.

## Au visa de Petelo Sao, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Patrice Pedrini en qualité de directeur adjoint des Achats, du patrimoine et des moyens de la Nouvelle-Calédonie (DAPM).

## Arrêtés de désignation

### Au visa d'Alcide Ponga, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-2151/GNC du 1<sup>er</sup> décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil.

La vacance du poste de Noël Wahuzue, suite à son décès, en qualité de personne qualifiée, est constatée.

Pour les organisations syndicales de salariés, représentants des organismes désignés par les assemblées de province - province Sud : Larissa Thonon remplace Corinne Quinty en qualité de représentante de l'Union territoriale de la confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (UTCFC-CGC).

Pour les sénateurs coutumiers, Yvon Kona remplace Mahé Gowé.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2022-1509/GNC du 22 juin 2022 fixant la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelle (CSEIFOP).

Pour le collège des exécutifs – pour le gouvernement : Samuel Hnepeune remplace Thierry Santa en qualité de représentant titulaire du gouvernement. Son suppléant est à désigner ultérieurement.

Pour le collège des exécutifs – pour la province Sud : Léa Tripodi est désignée en qualité de représentante suppléante, en remplacement de Julien Tran Ap.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-939/GNC du 24 avril 2024 portant nomination des représentants des organisations professionnelles et syndicales au comité consultatif des mines.

Pour les représentants de l'industrie métallurgique, Guillaume Kurek remplace Nathalie Bakhache en qualité de titulaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Pour les représentants des associations environnementales, Jean-Guy M'Boueri est désigné en qualité de titulaire et Hilaire Kiki est désigné en qualité de suppléant.

## Au visa de Claude Gambey, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2024-2145/GNC du 6 novembre 2024 constatant la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret.

Les représentants de la Nouvelle-Calédonie sont :

- Jacqueline Bernut, présidente du conseil d'administration ;
- Philippe Dunoyer ;
- Milakulo Tukumuli ;
- Claude Gambey.

La représentante de la province Sud est Muriel Malfar-Pauga.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **dix** titres de séjour et en a refusé **un**.

## Vœu du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un vœu sollicitant l'extension à la Nouvelle-Calédonie des mesures réglementaires relatives au dépistage des substances témoignant de l'usage de stupéfiants, et des analyses et examens prévus par le code de la route et notamment des nouvelles modalités de ce dépistage.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

---

### **Alcide Ponga, président du gouvernement**

Secteur du droit civil, suivi des questions liées au transport aérien international et à la promotion internationale de la Nouvelle-Calédonie ; relations avec les collectivités, le Congrès et le conseil économique, social et environnemental ; sujets en lien avec la francophonie ; stratégie minière ; relations extérieures, sécurité civile.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de la fiscalité, du travail et de l'emploi, de l'énergie et numérique ; sujets liés à l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et des questions relatives à l'enseignement supérieur et à l'audiovisuel ; protection de l'enfance ; sujets liés à la famille et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; cause du bien-être animal.

### **Thierry Santa**

Secteurs du budget et des finances ; suivi des contrats de développement ; fonction publique ; suivi des comptes sociaux ; questions liées au handicap et à la dépendance.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteurs de la transition écologique et du changement climatique ; développement durable ; biodiversité ; gestion et valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; politique de l'eau ; transition alimentaire.

### **Petelo Sao**

Secteurs de la construction, de l'habitat et de l'urbanisme ; suivi du patrimoine immobilier et des moyens de la Nouvelle-Calédonie ; innovation technologique et transformation numérique de l'administration ; modernisation de l'action publique ; évaluation des politiques publiques.

### **Gilbert Tyuienon**

Secteurs du transport terrestre et des infrastructures publiques qui y sont liées ; prévention routière ; suivi du « Fonds Nickel ».

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la jeunesse, des sports et de la culture ; suivi des questions liées à la citoyenneté.

### **Samuel Hnepeune**

Secteur du transport aérien domestique ; questions liées aux affaires maritimes ; infrastructures maritimes et portuaires ; questions liées à la recherche et à la valorisation des ressources naturelles ; formation professionnelle.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; pilotage et suivi du Fonds d'électrification rurale.

### **Claude Gambey**

Secteurs de la santé et de la protection sociale ; suivi du plan Do Kamo « Être épanoui » ; politique de solidarité ; affaires coutumières et relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers en lien avec le président du gouvernement.